

Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon reste attentive à préserver et améliorer le potentiel touristique que constitue le Doubs.

Dans ce cadre, elle soutient toutes interventions ponctuelles de nettoyage et d'entretien des berges de la rivière.

Depuis 1996, l'opération consiste en l'entretien systématique établi sur l'année, des 20 km de berges du Doubs (12 km en rive droite, 8 km en rive gauche), dans la traversée de la ville.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'activités et d'animations en direction de jeunes et d'adolescents issus des quartiers de la ville, avec l'appui de bénévoles et d'animateurs spécialisés.

Aussi, est-il proposé de renouveler ces actions en 2001, l'organisation matérielle et pédagogique étant placée sous l'entière responsabilité de l'Association ECHEL.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- se prononcer sur ce projet estimé à 100 000 F (15 244,90 €) dont le financement sera assuré sur les crédits figurant au budget primitif 2001 à l'imputation 92.831.6042.84002.35000,

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association ECHEL.

«M. LE MAIRE : Vous savez que nous sommes très attentifs à notre paysage urbain, aux berges du Doubs et que depuis 1992 nous avons chaque année un crédit affecté à cela qui, de 30 000 F au départ atteint maintenant 100 000 F. Et je me demande si on ne devrait pas profiter peut-être de la fête de l'environnement pour sensibiliser les Bisontines et les Bisontins, entre autres les jeunes, et organiser une manifestation pour nettoyer les berges du Doubs. Nous avons la chance d'avoir à Besançon le 19^{ème} régiment de génie qui a des barges, il y a une association Echel et je me demande si on ne devrait pas, c'est une idée et là il faut regarder au niveau de nos différentes délégations, l'environnement, la vie associative ou la démocratie locale, si on pourrait organiser une manifestation de ramassage des déchets par les Bisontines et les Bisontins. On sait bien qu'ils ne ramasseront pas tout, mais je pense qu'au fond ce serait une bonne action de sensibilisation. Ça se fait sur les plages, ça peut se faire sur les berges du Doubs, c'est une idée qui peut être intéressante. Michel LOYAT qui manage cela au niveau du service urbanisme, pourrait être un peu la tête de pont pour organiser quelque chose.

Mme Nicole WEINMAN : Bien sûr nous ne sommes pas contre le projet qui n'est pas nouveau. Simplement, vu le montant de l'enveloppe, je voulais vous demander s'il y avait eu appel d'offres. Si ce n'est pas le cas, on souhaiterait dissocier les deux parties : se prononcer sur le projet et autoriser la convention avec l'Association Echel.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas eu d'appel d'offres car jusqu'à 100 000 F vous savez qu'on n'y est pas obligé. Vous savez que l'association retenue est une association d'insertion. Vous auriez aimé qu'il y ait un appel d'offres pour faire intervenir le secteur privé, c'est cela ? Nous travaillons avec Echel depuis 1992, ça fait 10 années. Si d'autres associations compétentes veulent venir travailler avec nous sur ce projet, on peut les accueillir bien volontiers. Vous pensez à une particulièrement peut-être ? Madame CASENOVE, vous avez l'air d'en connaître une ?

Mme Claire CASENOVE : Non mais il y a d'autres associations qui s'occupent de réinsertion, on peut citer Alternative Chantier, on peut en citer d'autres et j'aurais aimé savoir pour ma part où est le siège d'Echel.

M. LE MAIRE : A Nans-sous-Sainte-Anne je crois mais la quasi totalité de leur activité est sur Besançon et on travaille avec Echel depuis des temps immémoriaux ; pour les remparts de la Citadelle, au Fort Chaudanne et ouvrir par appel d'offres c'est bien mais il ne faut pas non plus qu'on mette en péril ces associations qu'on connaît bien, qui font un gros travail dans des conditions difficiles, c'est des vraies associations de militants. Si on donnait cela à une société de parcs et jardins, je comprendrais votre réaction. C'est vrai aussi que dans l'insertion on trouve plus de militants de gauche que de militants de droite.

Mme Françoise PRESSE : Je voulais intervenir sur le travail que faisait cette association parce qu'il y a de véritables enjeux écologiques dans leur travail. On voit qu'ils entretiennent les rives du Doubs avec une gestion différenciée et ils essaient de travailler sur la notion de corridor, c'est-à-dire faire entrer la nature à l'intérieur de la ville et je crois que c'est cela que nous appelons véritablement la trame verte. D'autre part, en faisant travailler les jeunes des quartiers, ils ajoutent une plus-value sociale au travail d'entretien des berges et je crois que nous avons intérêt à soutenir ce genre d'association, peut-être en travaillant un peu plus sur la rive gauche que sur la rive droite.

M. Vincent FUSTER : Madame WEINMAN, simplement pour vous répondre à propos de la commission d'appel d'offres. J'ai reçu pas mal d'associations d'insertion, leur demande est plutôt contraire à la vôtre. Ils nous disent : si nous passons en commission d'appel d'offres, nous sommes en concurrence avec tout le monde et nous risquons de perdre le marché. Donc là on irait plutôt à l'encontre de nos associations d'insertion qui souhaitent que justement la Ville de Besançon leur donne des travaux et au travers de cela c'est ce que nous faisons. On ne peut pas limiter l'appel d'offres aux associations d'insertion, il faut bien savoir cela, donc ou on court le risque d'ouvrir l'appel d'offres ou on fait tel que nous faisons en dessous de 100 000 F. Et je pense qu'en l'occurrence nous avons raison de faire comme cela.

M. LE MAIRE : Pour terminer là dessus, j'ajouterai que les associations d'insertion il y a deux façons de les soutenir : soit on leur donne une subvention soit on leur donne du travail et nous, nous pensons qu'il vaut mieux donner des chantiers aux associations d'insertion que de leur donner des subventions, c'est la première chose. Et deuxièmement, s'ils étaient en concurrence avec le privé, pourquoi allez-vous me dire seraient-ils moins bons ? Ils ne seraient pas moins bons, simplement les travailleurs en insertion sont des personnes qui sont en situation difficile, que l'on est en train de remettre sur le chemin de l'emploi. On sait très bien que pour deux ou trois personnes en insertion, il faut un encadrant, qu'elles travaillent moins vite et pas de la même façon. Donc si vous mettez un paysagiste avec du personnel confirmé, il va aller beaucoup plus vite effectivement qu'une société d'insertion avec des personnes qui sortent de difficulté, qui ont connu la drogue, qui ont connu vraiment l'exclusion. C'est pour cela qu'on travaille avec ces sociétés-là, il n'y a pas d'autres raisons. Et d'ailleurs Echel est une association entre autres dont un des vice-présidents a été, je crois Constant VERDOT. Ce n'est vraiment pas du tout ce que vous dites Madame CASENOVE, il ne faut pas chercher des histoires où il n'y en a pas. Je crois que ce sont des gens qui sont très militants de l'insertion et nous, nous pensons que nous devons leur donner des travaux pour qu'effectivement ils fassent travailler ces personnes. Il en est de même avec Besançon Tous Travaux (BTT) ; quand on leur commande des travaux, on sait très bien que cela nous coûte plus cher que si on mettait une entreprise traditionnelle parce que la personne à qui on apprend à faire de la maçonnerie ou du plâtre n'est pas formée. C'est notre choix, peut-être est-il contestable mais c'est le nôtre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie-Transport et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins onze abstentions, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.